COMMUNE DE CASSAGNAS

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## I. La section de fonctionnement

a) Généralités
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits…).

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **266.299,00 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
Les rémunérations des agents correspondent à 35,30 % des dépenses de fonctionnement.
Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **266.299,00 euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

**Dépenses**

| Chap ↑ | Libellé | Montant |
|---|---|---|
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 0,00 € |
| 011 | Charges à caractère général | 100 687,93 € |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 104 000,00 € |
| 014 | Atténuations de produits | 8 589,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues | 0,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 19 839,94 € |
| 042 | Opération d'ordre 042 | 3 882,13 € |
| 043 | Opération d'ordre 043 | 0,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 26 900,00 € |
| 66 | Charges financières | 2 400,00 € |
| 67 | Charges spécifiques | 0,00 € |
| 68 | Dot. aux amortissements et provisions | 0,00 € |
| | | **266 299,00 €** |

**Recettes**

| Chap ↑ | Libellé | Montant |
|---|---|---|
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 35 259,00 € |
| 013 | Atténuations de charges | 3 500,00 € |
| 042 | Opération d'ordre 042 | 0,00 € |
| 043 | Opération d'ordre 043 | 0,00 € |
| 70 | Prod. services, domaine, ventes diverses | 6 900,00 € |
| 73 | Impôts et taxes | 5 000,00 € |
| 731 | Fiscalité locale | 46 359,00 € |
| 74 | Dotations et participations | 154 781,00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 14 500,00 € |
| 76 | Produits financiers | 0,00 € |
| 77 | Produits spécifiques | 0,00 € |
| | | |
| | | **266 299,00 €** |

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- *concernant les ménages ( Taux votés)*
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,99 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties :130,81 %
  - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 8,45 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 46 233 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 117 600 €.

## II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, …

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

**Dépenses**

| Opé ↑ | Libellé | Montant |
|---|---|---|
| 0 | Hors équipement | 35 405,70 € |
| 001 | Solde d'exécution section investissement | 18 670,76 € |
| 020 | Dépenses imprévues | 0,00 € |
| 040 | Opération d'ordre 040 | 0,00 € |
| 041 | Opération d'ordre 041 | 0,00 € |
| 63 | ACQUISITION MATERIEL, MOBILIER..... | 48 000,00 € |
| 64 | ACQUISITION MINI PELLE | 0,00 € |
| 66 | VOIRIE | 45 120,04 € |
| 67 | ADRESSAGE LA POSTE | 0,00 € |
| 68 | MODERNISATION SALLE POLYVALENTE | 0,00 € |
| 69 | PONT DU POUMAS | 7 800,00 € |
| 81 | ENFOUISSEMENT RESEAUX | 448,80 € |
| 85 | REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC | 25 488,00 € |
| | | **180 933,30 €** |

## Recettes

| Opé ↑ | Libellé | Montant |
|---|---|---|
| 0 | Hors équipement | 72644,81 € |
| 001 | Solde d'exécution section investissement | 0,00 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 19839,94 € |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 0,00 € |
| 040 | Opération d'ordre 040 | 3882,13 € |
| 041 | Opération d'ordre 041 | 0,00 € |
| 63 | ACQUISITION MATERIEL, MOBILIER..... | 19077,00 € |
| 64 | ACQUISITION MINI PELLE | 0,00 € |
| 66 | VOIRIE | 25900,00 € |
| 67 | ADRESSAGE LA POSTE | 0,00 € |
| 68 | MODERNISATION SALLE POLYVALENTE | 0,00 € |
| 69 | PONT DU POUMAS | 5200,00 € |
| 79 | RENOV. BATIMENTS COMMUNAUX | 0,00 € |
| 81 | ENFOUISSEMENT RESEAUX | 20442,42 € |
| 85 | REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC | 13947,00 € |
| | | **180933,30 €** |

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- acquisition d'une épareuse ;
- réfection d'un mur de soutènement au Magistavols ;
- réfection de murs de soutènement aux Crozes Hauts ;
- réfection de l'éclairage public au Magistavols et aux Crozes Hauts ;
- acquisition de matériel (bétonnière).